



## ANNEXE

**(À joindre à la déclaration préalable pour les coupes et abattages de type forestier)**

### 1- Pièces à joindre

- Plan de situation (extrait carte IGN au 1/25000)
- Extrait de plan cadastral délimitant les types de peuplements, les types de coupes, les éventuelles réserves boisées à conserver, cours d'eau et zones humides, les accès.

### 2 - Informations relatives à la coupe

Surface de la coupe :  Essence(s) :

Type de peuplement :  Âge du peuplement :

Diamètre moyen dominant (par essences) :  Nombre de tiges/ha :

Qualité (par essences si plusieurs) :  Type de végétation au sol :

Intervention sylvicole antérieure (année et type) :

Type de coupe (rase, amélioration, extraction, sanitaire...) :

Zonages particuliers (Natura 2000, site classé ou inscrit, monument historique...) :

### 3 - Informations relatives à l'obligation de reboisement

Traitement des rémanents de coupe :  Broyage  Andains  Bois énergie Autre :

Surface :  Date de mise en œuvre :

Modalités de préparation de sol :

Essence(s) objectif (si plusieurs essences, fournir un plan du projet) :

Nombre d'entretiens prévus les 5 premières années :

- **Pour les reboisements par plantation :**

Densité de plantation :  Protections contre le gibier :  non  oui type :

- **Pour les reboisements par semis (pins maritimes)**

Quantité de graines en kg/ha :  Nbre de dépressages prévus les 10 premières années :

**La non reconstitution après coupe rase constitue une infraction au titre du code forestier (L.124-6 et L163-2) et du code l'urbanisme (R.113-2).**